



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DEUX-SÈVRES



Formulaire de déclaration

Dossier de demande d'enregistrement ICPE

Rubrique 2111-2

Monsieur Raphaël BOISSINOT
La Maubretière LOUBLANDE
79700 MAULEON

DOSSIER réalisé par
Gérard KERAVAL
Chambre d'agriculture
65 Boulevard de Nantes
CS 80015
79301 Bressuire cedex
Tél 05 49 77 15 15.

Juillet 2017



Siège Social
Chemin des Rorales
79700 MAULEON
Tél : 05 49 77 15 15
Fax : 05 49 75 09 89

Adresse postale
Maison de l'Agriculture - 10 00004
79301 MAULEON cedex
www.deux-sevres.chambagri.fr

Sommaire

I. DEMANDE D'ENREGISTREMENT	3
I.1. Demandeur	3
I.2. Emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée	3
I.3. Nature et volume de l'activité	4
I.4. Descriptif de l'activité	5
I.4.1. Situation actuelle.....	5
I.4.2. Projet et objectifs	5
I.4.3. Les procédés d'élevage	5
II. Annexes	8

I. DEMANDE D'ENREGISTREMENT

I.1. DEMANDEUR

Dénomination sociale : Monsieur Raphaël BOISSINOT

Adresse ou siège social : La Maubretière LOUBLANDE

Code postal : 79700

Ville : MAULEON

N° tél. : 06 65 31 23 77

Courriel : raphael.boissinot@sfr.fr

I.2. EMLACEMENT SUR LEQUEL L'INSTALLATION DOIT ETRE REALISEE

Les installations (bâtiments et annexes) sont situées sur la commune, parcelles et sections suivantes :

Commune	Lieu-dit	Sections	Parcelles
LOUBLANDE	La Maubretière	ZW	26

Rayon d'affichage : La commune de LOUBLANDE ainsi que celle de LA CHAPELLE LARGEAU se situent dans un rayon d'1km autour du site d'élevage. Ces deux communes sont des communes associées de MAULEON. (cf annexe 1)

Les accès : L'exploitation est desservie par une voie communale qui relie LOUBLANDE à LA CHAPELLE LARGEAU. Une voie d'accès au poulailler sera réalisée dans la parcelle d'implantation. Les manœuvres des véhicules s'effectueront dans cette parcelle.

Réserve incendie : Une mare d'un volume supérieur à 1 000 m³, implantée sur la parcelle 26 à 60 m de la construction projetée, assurera la sécurité incendie du site. Son accès se réalisera à partir de la voie communale. (cf plan de masse en annexe 3)

Présence de tiers : Le tiers le plus proche se trouvera à 119 m au sud-ouest du poulailler. Les autres tiers se situent à :

- 400 m au sud (village de la Butte).
- 360 m à l'est (village de la Gautrêche).
- 900 m au nord-ouest (village des Vergnaies).

Points d'eau

De la mare assurant la réserve incendie part un ruisseau intermittent qui se jette dans la rivière L'Ouin à 1,7 km. A signaler, à 165 m du poulailler, la présence d'un puits à l'arrière de la maison d'habitation de Monsieur BOISSINOT.

Cf. annexes 1 à 3

Documents d'urbanisme : La commune associée de LOUBLANDE dispose d'un PLU. Le projet se trouve en zone A où sont autorisées les constructions de bâtiments agricoles.

Natura 2000 : Le site d'élevage ne se situe pas en zone Natura 2000.

I.3. NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE

Bien que seule la rubrique relative à l'élevage atteigne le seuil de l'Enregistrement, il convient de présenter l'ensemble des activités relevant de la réglementation régissant les installations classées.

Rubrique de la nomenclature	Nature de l'activité	Situation de l'installation	Régime
2111-2	Elevages de volailles détenant un nombre d'emplacements compris entre 30 000 et 40 000.	40 000 emplacements	E

E : Enregistrement D : Déclaration

La quantité de gaz stockée sur site (3 T) pour assurer le chauffage du poulailler étant inférieure à 6 T, elle ne relève donc pas de la rubrique 1412 des ICPE.

I.4. DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE

I.4.1. Situation actuelle

Monsieur Raphaël BOISSINOT dispose actuellement d'un élevage naisseur de 45 vaches allaitantes et d'un troupeau de 280 brebis. Son fils Valentin souhaite s'installer avec lui en GAEC d'ici la fin 2017. Il exploite 104,9 ha de terre principalement en prairie (80 ha).

I.4.2. Projet et objectifs

Dans le cadre de l'installation de son fils, et afin de dégager un revenu supplémentaire, Monsieur BOISSINOT envisage de construire un poulailler de 1 800 m² qui pourra recevoir soit des poulets à raison de 40 000 par bande soit des dindes à hauteur de 13 800 par bande. Il est prévu une production de 2 lots de poulets et de 2 lots de dindes par an.

En présence simultanée, le site hébergera donc 40 000 volailles ce qui nécessite le dépôt d'un dossier d'enregistrement au titre des ICPE.

Monsieur BOISSINOT sera en contrat avec le groupement BELLAVOL de NUEIL LES AUBIERS (79) qui assurera la mise en place des volailles, leur alimentation, le suivi technique de l'élevage ainsi que la commercialisation des animaux en fin de lot. En parallèle, il prévoit de passer le troupeau de vaches allaitantes à 60 et construire une nouvelle stabulation pour les loger à côté du poulailler. Ce projet relève du RSD.

I.4.3. Les procédés d'élevage

Les effectifs seront les suivants :

Catégorie d'animaux	Projet	
	Rôle	Nombre
<i>Poulets de chair standard</i>	<i>production</i>	<i>40 000/bande</i>
<i>Dindes de chair médium</i>	<i>production</i>	<i>13 800/bande</i>

Les volailles livrées par le couvoir arriveront à l'âge d'1 jour et resteront 35 j environ pour les poulets et 125 j environ pour les dindes. Un vide sanitaire d'une dizaine de jours sera pratiqué entre chaque lot afin de permettre un bon nettoyage et une désinfection du site.

- L'alimentation des animaux

Les volailles seront nourries avec l'aliment du commerce qui sera fourni par le groupement Bellavol. Il sera stocké dans 3 silos dont 2 de 26 m³ et 1 de 16 m³ et distribué à volonté aux volailles par l'intermédiaire de chaînes à assiettes. Différentes formules seront livrées en fonction du stade physiologique des animaux (démarrage, croissance et finition) afin d'adapter la composition des aliments au plus près des besoins nutritionnels des volailles.

- Le bâtiment d'élevage

Le poulailler aura une superficie de 1 800 m². Il bénéficiera d'un éclairage naturel grâce à la présence de baies vitrées en PVC blanc implantées dans chaque long pan. La charpente sera métallique. Le bardage sera réalisé en panneaux sandwich isolés avec un parement en tôles laquées de couleur gris beige (RAL 1019). Les portails seront en panneaux sandwich isolés de couleur gris foncé. La couverture sera en plaques de fibrociment de couleur grise avec une isolation sous toiture en panneaux de RECTICEL. Le sol sera en terre battue et il sera recouvert d'une litière à base de paille broyée et de copeaux. Le chauffage se fera par des canons à gaz réglables. Il sera stocké dans 1 cuve de 3T. L'aliment sera distribué par des chaînes à assiettes et l'eau d'abreuvement par des rampes à pipettes.

L'éclairage naturel via les ouvertures latérales sera complété par des néons réglables.

La ventilation sera de type dynamique avec une arrivée d'air par l'intermédiaire de trappes à ouverture réglable disposées dans chaque long pan et une extraction par des cheminées disposées en faitage complétée par des ventilateurs intégrés dans le pignon opposé au sas. Un boîtier de régulation permettra le pilotage de la ventilation et alertera l'éleveur en cas de dysfonctionnement. Il permettra également d'affiner au mieux les besoins de renouvellement d'air en fonction du stade physiologique des volailles et des conditions météorologiques extérieures ceci afin de limiter au maximum la production d'NH₃.

Cf. annexes 3

- Stockage des effluents

Les déjections produites par les volailles sont de type litières sèches ne générant pas la production de jus. Elles seront exportées en totalité dans une installation de compostage agréée : le GAEC La Reconnaissance à LA FLOCELLIERE (85).

Le tonnage annuellement produit de déjections avicoles peut être estimé à 325 T sur la base d'une production de 180 kg/m²/an.

Les quantités totales d'éléments fertilisants produites chaque année par l'élevage avicole seront de :

- 8 781 kg d'azote (N)
- 7 548 kg de phosphore (P₂O₅)
- 9 079 kg de potassium (K₂O)

Monsieur BOISSINOT dispose également d'un élevage de 45 vaches allaitantes naisseurs et un troupeau de 280 brebis qui produisent respectivement 225 T et 160 T de déjections de type litière paillée accumulée plus de 2 mois. Le tonnage de déjections produites par les bovins sera de 300 T une fois le passage à 60 vaches réalisé. Elles sont stockées bout de champ.

En terme d'éléments fertilisants la production actuelle des élevages bovins et ovins est de :

- 7 114 kg d'N
- 3 746 kg de P₂O₅
- 11 224 kg de K₂O

Après augmentation du cheptel bovin elle passera à :

- 10 526 kg d'N
- 5 410 kg de P₂O₅
- 16 598 kg de K₂O

- Epandage des effluents (cf annexe 13)

Seules les déjections produites par les bovins et les ovins sont épandues sur les 104,9 ha de l'exploitation. En fin de lot les déjections des volailles seront sorties du poulailler pour être exportées par camions bâchés vers une station de compostage agréée (cf convention en annexe 9).

Après l'agrandissement du cheptel bovin la pression en éléments fertilisants d'origine organique par ha de SAU sera de :

- 100,3 kg d'N
- 51,7 kg de P₂O₅

Sur la base de l'assolement de la campagne 2015 -2016 les exportations par les cultures sont en moyenne /ha de :

- 173 kg d'N
- 46 kg de P₂O₅

Si les besoins en P₂O₅ sont couverts des apports d'ammonitrate seront nécessaires pour ajuster les besoins en azote.

Fait à LOUBLANDE, le 13/07/2017

L'exploitant M.BOISSINOT Raphaël

